

FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2026

LES MEMBRES DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA VILLE ET DU CCAS DE SORGUES SONT LES SUIVANTS :

Représentants de la collectivité	Représentants du personnel
Membres Titulaires	Membres Titulaires
M. Thierry LAGNEAU	M. Christophe DOLADILLE
Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ	Mme Mélanie PATTI
Mme Sylviane FERRARO	Mme Estelle DUCHÊNE
M. Olivier ORSONI	Mme Stéphanie STINCHEDDU
Membres Suppléants	Membres Suppléants
M. Stéphane GARCIA	M. Franck SERRANO
M. Christian SAMBUCHI	Mme Myriam LACOTTE
Mme Laetitia LUDWIG	M Davy REBOUL
Mme Nicole TOVAGLIARI	Mme Sandrine CROSATO
Membres à titre consultatif	
Docteur Nathalie MOUTON (Médecin du travail)	
Mme Aurore MAIGRET (ACFI)	
Mme Yasmine BOUM-SIED (Conseillère de Prévention)	

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail s'est réunie en séance ordinaire le 27 janvier 2026. Ont assisté à la séance :

Représentants de la Collectivité :

Titulaires et suppléants : M. Thierry LAGNEAU, M. Olivier ORSONI, Mme Nicole TOVAGLIARI, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ.

Absents excusés : Mme Sylviane FERRARO.

Représentants du Personnel :

Titulaires et suppléants : M. Christophe DOLADILLE, Mme Mélanie PATTI, Mme Estelle DUCHÊNE, Mme Stéphanie STINCHEDDU.

Membres à titre consultatif :

Mme Yasmine BOUM-SIED (conseillère en prévention).

Mme Aurore MAIGRET (ACFI).

Absents : Mme Nathalie MOUTON (médecin du travail),

Nomination des secrétaires :

Secrétaire : Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ.

Secrétaire adjoint : M. Christophe DOLADILLE.

Quorum : M. le Maire procède à la vérification du quorum : le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la précédente FSSSCT du 02 juin 2025 :

Vote.

Le précédent PV est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire aborde les points à l'ordre du jour :

❖ **POINTS DE LA COLLECTIVITE :**

1) Avis des membres sur les dernières unités de travail finalisées dans le cadre de l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques :

Le travail sur le Document Unique se poursuit.

Pour cette séance, les Documents Uniques validés de la crèche des Oiselets et du service des sports ont été transmis aux membres pour avis (annexes 1 et 2).

A ce jour, ont donc été finalisés les documents uniques de l'école de musique et de danse, de la résidence autonomie, du service éducation, du service culturel, du service des archives, de la médiathèque, du service de l'état-civil, de la piscine municipale, de la crèche des oiselets et du service des sports (hors piscine).

Ce travail se poursuit actuellement sur la crèche du Joncas (nouveau pôle petite enfance) et le Relais Petite Enfance pour clôturer le Multiaccueil ainsi que les services Entretien et Manifestations.

Pas de remarques des représentants.

Les documents uniques présentés sont votés à l'unanimité par les représentants.

2) Avis des membres sur la mise à jour annuelle du Document Unique d'Evaluation des Risques pour les unités de travail finalisées en 2024 et début 2025 :

En parallèle de la mise en place progressive du document unique pour les différents services de la collectivité, la mise à jour annuelle obligatoire est également effectuée au fil de l'eau. Pour les services qui avaient été finalisés en 2024 et début 2025, des documents mis à jour ont été transmis aux membres (annexes 3 à 5).

Pas de remarques des représentants.

Les documents uniques mis à jour sont votés à l'unanimité par les représentants.

3) Point sur les accidents de travail et maladies professionnelles de 2025 :

Une analyse chiffrée des accidents de travail et des maladies professionnelles pour l'année 2025 a également été transmise aux membres pour information.

M DOLADILLE précise que les analyses d'accidents de la collectivité se passent très bien avec la conseillère en prévention.

Pas de remarque supplémentaire des représentants.

Les représentants ont pris acte.

❖ **POINTS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL :**

• **Pôle culturel :**

« Le système de chauffage présente des dysfonctionnements importants depuis plusieurs semaines. Malgré plusieurs demandes Majorem et une intervention de Dalkia, la situation reste inchangée au 26/11. Le personnel subit des impacts physiques (courbatures, maux de tête, cervicales bloquées, rhumes) et le public signale également un fort inconfort dû au froid. **Quelles mesures peuvent être mises en place rapidement pour rétablir des conditions de travail et d'accueil conformes, et quel suivi est prévu pour résoudre durablement le problème de chauffage et de climatisation ? ».**

M. DOLADILLE informe qu'il s'agit d'un problème récurrent, que chaque année en début de saison, il y a des problèmes de chauffage au pôle culturel, il demande si c'est un problème de bâtiment ?

Mme PATTI ajoute qu'ils ont les mêmes problèmes avec la climatisation.

M. Le Maire répond que la panne de chauffage a été prise en charge dès son apparition, mais sa résolution a nécessité l'intervention d'experts, ce qui a entraîné un délai. Il est important de noter que le chauffage n'a jamais été complètement arrêté. Une température d'environ 19°C a toujours été maintenue en sortie de soufflant. Seuls deux jours ont enregistré des températures inférieures à la consigne de 20°C fixée par le contrat (voir relevé de températures en annexe 6).

Voici l'historique des interventions :

- Mi-novembre : Le système de chauffage a été désactivé sur toutes les salles du pôle. Dalkia, l'entreprise de maintenance, est intervenue rapidement pendant trois jours, mais n'a pas pu résoudre le problème.
- Une intervention d'un technicien Siemens a été nécessaire, ce qui a entraîné un délai d'attente en raison de la forte demande.
- Le 1er décembre 2025, après reparamétrage complet, le chauffage a retrouvé son bon fonctionnement.
- Une nouvelle panne est survenue le 9 décembre 2025, mais Dalkia a effectué une intervention rapide pour remettre le chauffage en service (une pièce défectueuse a été remplacée).
- Des ajustements supplémentaires ont été effectués pour affiner les réglages.

À ce jour, le problème est résolu et le chauffage fonctionne correctement.

Mme PATTI précise que le problème est en effet résolu, sauf dans les vestiaires de l'école de musique et de danse.

M. ORSONI répond qu'il n'y a pas eu de remontée du responsable de service.

(le service a été questionné à l'issue de la séance : il n'y a eu aucune saisine du responsable du bâtiment ou du service. Il a été constaté qu'un radiateur marchait et l'autre pas, un majorem a été fait.)

- **Participation Mutuelle :**

« Nous souhaiterions que la participation employeur à la mutuelle santé soit réévaluée pour 2026 ».

M Le Maire rappelle que cette question a été abordée en CST et maintient sa réponse.

- **Ventilateurs de plafond dans les écoles :**

« Nous réitérons notre demande sur la mise en place de ventilateurs de plafond dans les classes des écoles maternelles, afin de lutter contre les fortes chaleurs ».

Mme STINCHEDDU ajoute que les enfants souffrent de la température très élevée surtout dans les dortoirs. Qu'à partir du mois de mai, ils ont trop chaud et n'arrivent pas à dormir. Il y a également plusieurs cas de saignements de nez à cause de la chaleur.

M. Le Maire répond qu'une réflexion est en cours sur les mesures et les moyens qui pourraient être mis en place dans les écoles, en tenant compte de la spécificité de chaque établissement. Comme annoncé lors de la réunion de rentrée en octobre 2025 avec toutes les directions d'écoles, une étude va être faite afin de trouver des mesures efficaces et pérennes pour améliorer les conditions dans les établissements lors des fortes chaleurs.

M. le Maire précise qu'il a bien conscience des conditions de températures dans les écoles lors des fortes chaleurs, qu'il a pu le constater lui-même. Il explique qu'une réflexion est menée sur l'intérieur des écoles mais également sur les cours d'écoles, en tenant compte des spécificités de chaque établissement.

Il ajoute que dans tous les cas, tout ne pourra pas être fait en même temps et que les actions devront être priorisées et étalées dans le temps.

M. DOLADILLE demande si rien ne sera fait pour l'instant ?

M. ORSONI répond que les ventilateurs défectueux vont être remplacés.

Mme STINCHEDDU estime que les ventilateurs classiques ne sont pas efficaces, qu'ils brassent de l'air chaud et M. DOLADILLE rappelle que la demande des représentants du personnel concernait des ventilateurs de plafond et non des ventilateurs classiques.

M. ORSONI répond que justement, le nouveau pôle petite enfance est équipé d'un système de ventilateurs de plafond pour rafraîchir les pièces de la nouvelle crèche. La prochaine période de chaleur nous permettra d'avoir un retour sur l'efficacité de ces ventilateurs avant d'envisager d'en équiper d'autres bâtiments. Par contre, d'après les informations dont nous disposons sur ce système, si le bâtiment n'est pas conçu d'une certaine manière (isolation, étanchéité, absence d'échanges

entre airs chauds et air frais, apport d'air frais par système de gaine...), le ventilateur de plafond brassera de l'air chaud comme un ventilateur classique.

Mme DUCHÊNE intervient en ajoutant que les ventilateurs sur pied représentent un vrai danger pour les enfants et que plusieurs ATSEM lui ont remonté des cas d'enfants essayant de mettre les doigts.

M. ORSONI répond que les ventilateurs sont, en principe, sécurisés et que pour le reste, c'est une question de positionnement du ventilateur et de surveillance des enfants.

M. DOLADILLE demande si l'on sait combien d'écoles sont concernées par cette problématique de température ?

M. ORSONI répond que plusieurs écoles sont concernées mais qu'il convient de rappeler que la collectivité a déjà mis en place plusieurs mesures pour les écoles lors des fortes chaleurs, notamment des salles climatisées, l'accueil dans des locaux climatisés en cas de trop fortes chaleurs (pôle culturel par exemple), sans oublier le projet de planter des arbres dans les cours. Un budget de 40 000 € est prévu en 2026 pour la plantation d'arbres dans les cours d'écoles de la ville.

M. Le Maire ajoute que malgré le budget pour la végétalisation des cours, les bâtiments restent la priorité.

M. DOLADILLE regrette qu'il s'agisse pour l'instant que d'une phase d'études.

M. le Maire conclue en expliquant que les études sont très importantes pour mettre en place des actions adaptées et qui sont en adéquation avec les besoins réels.

- **Equipements intervenants en cas d'incident sur un site classé SEVESO :**

« A plusieurs reprises, nous avons informé la collectivité des risques auxquels pourraient être exposés les policiers municipaux en cas d'incident avec les sites classés SEVESO se trouvant sur la commune.

En date du 03 juillet 2025, les PM ont été appelés à intervenir suite à une fuite d'acide nitrique aux abords du site SEVESO EURENCO.

Ils ont dû rester 4h00 durant sur le site suite à une réquisition des gendarmes afin d'assurer la circulation.

Durant cette période les agents ont été indisposés par une épaisse fumée orange suite à un incendie.

Au terme de cette intervention, les agents ont ressenti des symptômes tels que gêne respiratoire, maux de tête, irritation de la gorge...voir analyse d'accident.

Il est impératif que les agents de la collectivité, primo-intervenant, reçoivent un équipement de protection adapté à ces interventions ».

M. Le Maire précise que cette question a effectivement été soulevée à plusieurs reprises lors des formations spécialisées. Cependant, le projet a été retardé en raison de la pandémie, puis par l'absence de réponses des entreprises CAPL et EURENCO concernant leur participation financière.

L'incident du 03 juillet 2025 a révélé que les risques ne proviennent pas seulement des sites SEVESO, mais peuvent aussi survenir sur la voie publique, sans l'implication directe des entreprises. En l'occurrence, il s'agissait d'une fuite d'acide nitrique provenant d'un camion-citerne en livraison à EURENCO, mais cela aurait pu concerner n'importe quel autre camion transportant des substances dangereuses traversant la ville.

Suite à cet incident, et à la déclaration d'accident d'un agent ayant participé à l'intervention, une analyse a été réalisée par la conseillère en prévention et un représentant du personnel. Parmi les recommandations figurait la mise à disposition de masques de protection pour les agents appelés à intervenir près des sites SEVESO ou lors d'accidents chimiques (fuites, incendies, etc.).

Le service a pris en charge ce dossier et, en collaboration avec la conseillère en prévention, a recherché le modèle de masque le plus adapté. Le projet a été validé par la Direction Générale des Services, et une commande a été effectuée récemment.

M. DOLADILLE demande combien de masques ont été commandés.

Mme BOUM-SIED répond : 16 masques. Elle ajoute que c'est le service qui a estimé le besoin en nombre de masques.

M. DOLADILLE demande si la collectivité a payé seule pour ces équipements ou est-ce que les entreprises ont fini par accepter de participer aux frais ?

M. ORSONI répond que c'est la collectivité qui a financé ces équipements, sans participation des entreprises.

M. DOLADILLE souhaite attirer l'attention sur le fait que ce risque puisse également concerner les agents techniques.

M. ORSONI précise que ces derniers ne sont pas censés intervenir dans le périmètre, que cela a été vu avec les pompiers lors du dernier exercice.

M. DOLADILLE demande si cette consigne a été donnée aux services techniques ? Il ajoute que le périmètre peut être difficile à définir selon les conditions météorologiques et notamment lorsqu'il y a du vent.

M. ORSONI acquiesce sur la difficulté, parfois, de bien définir un périmètre de sécurité et ajoute que la consigne claire sera communiquée aux agents techniques. Il estime parfois que nous intervenons au-delà de nos possibilités et qu'il convient de préserver notre sécurité.

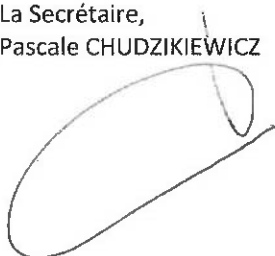
❖ **POINTS DIVERS :**

Pas de points.

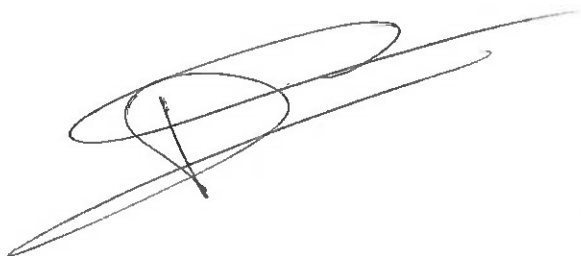
La séance est levée à 10h00.

Fait à Sorgues, le 27 janvier 2026

La Secrétaire,
Pascale CHUDZIKIEWICZ

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'P' followed by a horizontal stroke.

Le Secrétaire Adjoint
Christophe DOLADILLE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'C' with a horizontal stroke crossing through it.

Le Président
Thierry LAGNEAU

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'T' followed by a vertical stroke.